



## PIECE JOINTE N°22

### Synthèse des mesures d'évitement et de réduction



Ce document a été réalisé en collaboration avec la société ACONSTRUCT  
- 31 bis, rue de Reckem – 59980 NEUVILLE-EN-FERRAIN

*Référence ACONSTRUCT 170007*

*Avril 2021*

Cette annexe décrit les mesures et caractéristiques destinées à éviter ou réduire ses effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine.

Thème	Mesures ERC	
Faune et flore – Zone humide	Eviter	<p>Le site est situé sur le parc d'activité de la Porte du Littoral. La zone a fait l'objet d'une étude d'impact, complétée par une étude de caractérisation des zones humides et une évaluation des enjeux écologiques. L'étude réalisée sur le terrain, en partie cultivé et en partie en friche herbacée pionnière se développant sur un ancien champ cultivé à l'abandon, conclue que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le terrain n'est pas une zone humide</li> <li>- Les enjeux du site d'étude par rapport à la flore et la faune sont qualifiés de très faibles.</li> </ul> <p>Le terrain choisi permet d'éviter tout impact écologique vis-à-vis des enjeux faunistiques, floristiques et écologiques.</p>
Sol - Paysage	Réduire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan du projet a fait l'objet d'une réflexion basée sur les besoins de surface globale nécessaire pour un fonctionnement efficient de l'usine, afin de limiter au maximum les surfaces imperméabilisées.</li> <li>• Choix du terrain dans une zone prévue pour accueillir ce type d'activité et dont l'aménagement vise à limiter l'impact paysager.</li> <li>• Parti pris architectural : simplicité des volumes, jeu de couleurs.</li> <li>• Aménagement paysager sur la parcelle : arbres de hautes tiges, prairies fleuries, engazonnement en gestion extensive</li> </ul>
Patrimoine archéologique	Éviter	<p>Par attestation du 11/02/2011, le DRAC a levé toute contraintes archéologiques sur le terrain d'emprise du projet.</p>
Infrastructures de communication	Réduire	<p>Le site sera alimenté exclusivement par la route. Le trafic de poids lourds sera limité. En dehors du trafic engendré par le personnel d'exploitation (maximum 50 personnes) et les sociétés extérieures de maintenance des installations, le trafic est estimé, de façon majorante, à 20 poids lourds par heure de pointe.</p> <p>La zone a été équipée des infrastructures adaptées pour la circulation des poids-lourds et pour la prise en charge de cette augmentation de circulation. Depuis l'autoroute A26, le terrain est accessible par la départementale D942 en 2 x 2 voies puis par une voirie lourde adaptée. Le terrain se situe sur une impasse équipée d'un rond-point permettant le retournement des véhicules au besoin et n'interférant pas avec les accès aux autres installations de la zone.</p>
Climat – Gestion des émissions atmosphériques	Eviter	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation d'ammoniac comme fluide frigorigène ce qui permet d'éviter tout effet sur la couche d'ozone.</li> <li>• Utilisation d'eau glycolée comme fluide caloporteur pour le refroidissement des chambres froides ce qui permet d'éviter d'utiliser un gaz à effet de serre.</li> </ul>

Thème	Mesures ERC	
	Réduire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de gaz naturel pour le fonctionnement de la chaudière et des fours de cuisson qui est l'un des combustibles les plus propres. Ce type d'installation est maîtrisé et les rejets respecteront les valeurs limites réglementaires.</li> <li>• Approvisionnement en matières premières locales ce qui permet de limiter au maximum les émissions atmosphériques engendrées par le transport.</li> </ul>
Energie	Réduire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements récents bénéficiant des dernières technologies en matière d'optimisation énergétique.</li> <li>• Récupération de chaleur sur l'installation de réfrigération et les compresseurs air comprimé pour le chauffage de l'eau servant au réchauffage des cuves, nettoyage des installations et chauffage des locaux. La chaudière ne servira que pour faire l'appoint d'eau chaude et de vapeur en cas de besoin.</li> <li>• Place de stationnement équipées de Bornes de recharge électrique</li> <li>• Technologie d'éclairage par LED à déclenchement en fonction de luminosité extérieure</li> <li>• Détecteur de présence et puissance d'éclairage modulable dans les zones où cela est possible</li> <li>• L'éclairage naturel est privilégié</li> <li>• Mise en place de panneaux photovoltaïques à hauteur minimale de 30 % de la surface totale de toiture (hors salle des machines contenant de l'ammoniac).</li> </ul>
Consommation des ressources	Réduire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de matières premières biologiques</li> <li>• Utilisation de packaging recyclable pour l'emballage des produits finis</li> <li>• Approvisionnement en matières premières locales</li> </ul>
Gestion de l'eau	Réduire	Mise en place de technologie visant la réduction de la consommation en eau par le choix de condenseurs adiabatiques à médias (les condenseurs adiabatiques à médias humidifiés sont de même technologie que les simples condenseurs à air. Ils ont une particularité de fonctionnement avec une humidification d'un média qui permet un refroidissement basé sur la température de bulbe humide de l'air).
	Réduire	Limitation de la perturbation des masses d'eau par infiltration à la parcelle des eaux pluviales du site (bassin et noues d'infiltration).
	Réduire	Utilisation de système de nettoyage en place pour le nettoyage d'une partie des installations et outils de production. Ces systèmes visent à une réduction de la consommation en eau en étant de plus en plus performants et en réutilisant l'eau du dernier rinçage pour le premier lavage suivant.
	Réduire	Prétraitement des eaux usées : les eaux usées seront prétraitées sur site afin de réduire les concentrations en polluants en sortie de site. Les valeurs limites réglementaires seront respectées.

Thème	Mesures ERC	
	Réduire	Traitement des eaux pluviales ruisselant sur les voiries, la cour camions et les parkings à l'aide de débourbeurs-séparateurs d'hydrocarbures.
	Eviter	Eviter les rejets accidentels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les eaux industrielles (nettoyage des installations) sont intégralement canalisées et évacuées vers la station de prétraitement des eaux usées du site avant d'être rejetées dans la station d'épuration du Parc d'activités</li> <li>• Produits chimiques dangereux stockés sur rétention</li> <li>• Salle des machines ammoniac équipée de façon à pouvoir recueillir un déversement accidentel</li> <li>• Sols étanches dans les locaux contenant des matières susceptibles de polluer les sols : zones de charges, local sprinkler, stockage produits chimiques, stockage matières premières, locaux de production.</li> <li>• Confinement des eaux d'extinction d'incendie par fermeture automatique (asservissement à la détection incendie) de la vanne barrage entre le bassin de rétention des eaux d'extinction et le bassin d'infiltration des eaux pluviales.</li> </ul>
Déchets	Réduire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tri des déchets à la source</li> <li>• Valorisation externe par des sociétés autorisées</li> <li>• Valorisation des déchets de production en nourriture animale</li> </ul>
Bruit et vibration	Réduire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le site est situé dans un parc d'activité isolé des habitations et situé à proximité d'une autoroute</li> <li>• Les premières habitations sont situées à l'Est du site. Les installations les plus bruyantes telles que les quais d'expédition et la salle des machines sont situés au plus loin à l'Ouest du terrain.</li> <li>• Installations équipées de systèmes anti vibratiles</li> </ul>